Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 4

Artikel: L'égalité juridique de la femme

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273073

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

znous « et à l'étranges

Le Conseil des Etats:

OUI A L'ÉGALITÉ DES SALAIRES

L'arrêté sur l'approbation de la convention internationale nº 100 concernant l'égalité des salaires a été adoptée le 15 mars par le Conseil des Etats (32 voix sans opposition).

opposition).

Mme Lise Girardin, seule femme de la Chambre haute, a défendu le projet d'arrêté sur cette convention en démontrant que la situation de la femme a bien changé depuis quelques années et que le sexe faible doit avoir aujourd'hui les mêmes chances que les hommes tant sur le plan de la politique — ce qui est pratiquement acquis depuis l'introduction du suffrage féminin fédéral — que sur celui de l'économie et de la vie professionnelle.

Le conseiller fédéral Brugger a bien relevé que la ratification n'oblige nullement les Etats signataires à modifier leur législation mais les invite à encourager l'application du principe de l'égalité de rémunération de l'homme et de

L'ÉGALITÉ JURIDIQUE DE LA FEMME

Une convention a été passée entre les partis et les groupes par-lementaires gouvernementaux con-cernant les buts de la législature 1971-1975. Voici le point 7/7 qui concerne l'égalité juridique de la femme :

femme:
Pour placer, dans le domaine social, les femmes sur pied d'égalité avec les hommes, il est nécessaire de réviser le droit du travail, le droit fiscal, le droit civil et la législation sur les assurances sociales, afin que ces matieres correspondent à l'évolution qui s'est accomplie dans la société moderne.

Argovie

PLUS DE « MADEMOISELLE »

Une motion a été déposée au Grand Conseil demandant l'aban-don de l'appellation de «Mademoiselle » pour les femmes non mariées. Cette dénomination est ju-gée comme une discrimination envers les personnes célibataires envers les personnes célibataires de sexe féminin et ne devrait avoir plus cours aujourd'hui. Le terme de « Mademoiselle » disparaîtra donc probablement bientôt de toute la paperasserie dans le canton d'Argovie qui joue en cette matière un rôle de pionnier fémiste. Nous pe pouvos qu'approuvers de la canton de la can niste. Nous ne pouvons qu'approu-ver le motionnaire qui reprend une idée souvent exprimée dans nos

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi Organe officiel des informations

l'Alliance de sociétés fémi nines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont

Administration Monique Lechner-Wiblé 19, av. Louis-Aubert 1206 Genève

Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement

Suisse Fr. 15.— étranger Fr. 17.— de soutien Fr. 20.— Imprimerie Nationale, Genève

AU CONSEIL NATIONAL

Mme NANCHEN:

AVANTAGE OBTENU POUR LES FEMMES DIVORCÉES

Lors de l'étude du projet de huitième revision de l'AVS par le Conseil national, signalons que l'amendement présenté par Mme Nanchen a été accepté. Le sort des divorcées en sera légèrement amélioré. En effet à condition que celles-là aient été mariées pendant cinq ans au moins — et non dix comme le voulait le projet du Conseil fédéral — et qu'elles aient 45 ans ou qu'elles aient des enfants, etc... elles pourront recevoir une

rente un peu plus substantielle. Nous reviendrons prochaine-ment sur cette huitième revision.

Sauf surprise de dernière heure!

OBWALD: OUI?

Lors de la Landsgemeinde du 30 avril, les Obwaldiens auront à se prononcer sur l'introduction du suffrage féminin sur le plan cantonal.

On pense généralement que le projet sera accepté. Le fait que la comune de Kerns a refusé récemment le suffrage féminin sur le plan comunal n'aura, semble-til, pas de poids suffisant pour freiner l'évolution. L'égaité des droits politiques pour les hommes et les femmes a, en effet, déjà été accepté par les six autres communes.

ete accepte par les six autres communes.

Si l'égalité politique de la femme
est reconnue, le Landenberg où se
tenaient les Landsgemeinde masculines sera trop petit pour l'ensemble
des citoyens et des citoyennes.

Ceux qui désireraient voir une fois
encore les citoyens mâles participer
seuls à l'assemblée politique, tandis
que les femmes les observent derrière
les barrières, ne devraient pas manquer cette ultime occasion du 30 avril.

LES FEMMES SUISSES GAGNENT UN TIERS DE MOINS QUE LES HOMMES

Notre économie ne peut nier aujourd'hui la participation au tra-vail de la femme. Environ 750 000 femmes sur un total de 2 140 000 sont actives. 191 000 sont mariées

sont actives. 191 000 sont mariees (dernières statistiques disponibles datant de 1960).

Un quart des femmes actives sont mariées et près de la moitié ont des enfants. Travailler est, pour la plupart d'entre elles, une néces sité. Environ deux tiers des fem-mes doivent travailler pour des raisons économiques : parce que les revenus du mari sont insuffi-sants et parce que la famille aime-

rait accroître son niveau de vie.

Mais les femmes suisses actives
sont victimes de discriminations salariales. Comparons les salaires horaires moyens des travailleurs (et des travailleuses) de l'industrie et de l'artisanat (BIGA 1967) :

ouvrier profession-nel homme Fr. 6.50 heure manœuvre homme Fr. 5.50 heure manœuvre femme Fr. 3.70 heure

— manœuvre temme Fr. 3.70 heure
Le sort des employés du sexe
féminin n'est pas plus enviable :
— salaire mensuel homme 1653 Fr.
— salaire mensuel femme 1022 Fr.
Les salaires féminins sont donc d'environ un tiers inférieurs à ceux des hommes.

(Wir Brückenbauer - Zürich - 1971.)

AU COMITÉ DE L'ALLIANCE

AU COMITÉ DE L'ALLIANCE

Le comité de l'Alliance de Sociétés
féminines suisses s'est réuni le 23
mars à Zurich sous la présidence de
la présidente Mme R. Pestalozzi.
Après une discussion nourrie, il a
voté à l'unanimité le crédit nécessaire
à la rénovation du nouvel immeuble,
futur siège de l'Alliance, à Zurich.
Sur proposition de la commission
des questions économiques, il a pris
position au sujet de la révision des
articles conjoncturels de la Constitution et de la nouvelle loi fédérale
concernant l'impôt sur le timbre.
Deux nouveaux membres individuels
ont été acceptés.

Une réfugiée parmi nous ou la leçon de courage

Mme K., 40 ans et des poussières, est Tchécoslovaque. Après les événements du triste « Printemps de Prague », la vie lui était devenue insupportable dans son pays. Son fils et sa fille (17 et 16 ans à l'époque) étaient mêlés aux jeunes résistants dont plusieurs laissèrent leur vie sous le teu de l'ennemi « qui tirait sans discernement ». Les choses s'aggravirent à un point tel qu'elle décida de fuir avec ses enfants.

LA SUISSE, LE JURA

Le Centre d'accueil des réfugiés les Le Centre d'accueil des fetugies les reçut et les achemina vers le Jura, où la mère et le fils trouvèrent du travail dans une fabrique de la branche horlogère. La famille dénicha un appartement et s'installa maigrement, défit les trois valises qu'elle avait pu emporter... c'était un début!

Dans son pays, Mme K. était profes-seur de chant et de rythmique au Con-servatoire de Bratislava, tandis que ses enfants étaient étudiants.

La vie en atelier leur tut particulis-rement dure, le rythme de travail très fatigant. Le fils escomptait apprendre la langue française en travaillant afin de pouvoir poursuivre ses études en Romandie. Au bout d'une année, il se rendit compte qu'il avait acquis de sérieuses notions d'Italien, un peu d'espagnol et presque pas de fran-çais... Il reprit alors ese études à Bâle, en allemand, langue que toute la fa-mille possédait parlaitement en arri-vant en Suisse. La jeune fille suivair également ses classes à Bâle, s'y rendant chaque jour et rentrant le soir. La vie en atelier leur fut particuliè

Il nous intéressait de savoir quel accueil Mme K. avait rencontré à son arrivée en Suisse, plus exactement dans son nouvel emploi, dans l'im-meuble qu'elle habitait.

meuble qu'elle habitait.

Au travail, elle se trouva au milieu d'autres étrangères de plusieurs pays qui n'eurent pour elle aucune sollictude particulière. En revanche, ses voisines d'appartement lui rendirent mille services (lettres à traduire, téléphones, démarches, objets prêtés, invitations, petites réceptions, etc.) lui facilitèrent la vie et lui ont donné souvent le courage qui lui manquaît, le coup de pouce pour qu'elle ne flanche pas. che pas. LE CHANT ET LA RYTHMIQUE

Environ une année arès son arrivée chez nous, Mme K. recevait quelques élèves qui travaillaient le chant avec elle et elle formait un ensemble vocal qui portait son nom et se produsist en concerts publics!

en concerts publics!

A cette époque, nous l'avons rencontrée par hasard. La conversation
bifurqua sur ses origines, ses activités.
Nous lui offrimes de mettre sur pied
un cours de rythmique: elle parut
enchantée, sans trop y croire.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

SUISSES
RAPPORT ANNUEL 1971
Le rapport annuel 1971 de l'Alliance de Sociétés féminines vient de paraitre. Comme d'habitude, dans sa première partie, il contient un compte rendu de l'assemblée des déléguées 1971, les rapports des dilférentes commissions et les comptes.

Dans sa seconde partie on trouve le nom des membres du comité et des commissions, celui des représentantes de nombreuses organisations. Il se termine par un petit aperçu de l'activité féminine 1971.
Ce rapport est une source unique de renseignements pour toutes celles qui se préoccupent, d'une façon ou d'une autre, de la condition féminine.

Nous trouvâmes un local, des participantes, tandis que nous enseignions quelques mots de trançais indispensables au professeur pour donner sa leçon! Le cours démarra bien, ce fut un succès (il n'y avait rien du genre dans la région et les «mamies» avaient grand besoin de se dérouiler...). Il y eut assez d'inscriptions pour: un après-midi avec les enfants et deux soirs par semaine les dames Mme K. est parfaite, nous avions misé sur la bonne carte.

SATISFACTION

Pour faciliter la vie de ses enfants, Mme K. a déménagé à Bâle. Elle a trouvé un emploi dans un bureau et des chefs compréhensifs qui la lais-

des chers comprenensits qui la lais-sent revenir dans le Jura pour conti-nuer à donner ses divers cours. Elle nous a contié, il y a peu de temps, qu'à l'époque où nous lui avions proposé d'ouvrir un cours de rythmique, elle frisait le déespoir. La vie en usine, l'ingratitude du travail, solitude, le manque de contacts mains, le handicap de la langue humains.

humains, le handicap de la langue turent autant de barrières dressées autour d'elle, autant de difficultés dont elle ne voyait pas la fin. Ce fut une confidence brève: Mme K. ne s'apitoie pas sur elle. Il eût fallu être voyante pour remarquer sa détresse cachée sous un imperturba-ble sourire; pour voir ses défalliances masquées par son infatigable volonté de réussir. Pour certains êtres. la liberté coûte

Pour certains êtres, la liberté coûte tels sacrifices que nous avons te de nos doléances helvétiques notre bien-être, de notre insatis

Notre réfugiée se déclare satisfaite de sa vie actuelle. Bien que son travail au bureau ne l'enchante pas tous vall au bureau ne entriame pas outs les jours, les semaines passent vite, ponctuées par la rythmique et le chant — son échappatoire, son exu-toire — où elle s'est fait des amies. Il est très important de faire ce qu'on aime et de ne pas perdre son métier.

LA DERNIÈRE QUESTION

LA DERNIÈRE QUESTION

Nous pensons aux parents, aux amis, aux biens laissés en Tchécoslovaquie et aux tournées de concerts à travers l'Europe (avec Roberto Benzil) et nous lui demandons:

— Et le mal du pays?

— Notre patrie déchirée, humiliée pour laquelle nous avons déjà tant souffert... nous ne pouvons pas souf-tir davantage... J'en avais assez d'attendre autre chose. Je voulais que mes enfants puissent choisir une profession, leur vie, sans contrainte, sans conditions, sans pressions.

A. M.-S.

A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALLIANCE

Nouvelles acquisitions en langue

Nouvelles advansation of française:

Mauduit Jean: « La révolte des femmes », Fayard, Paris, 1971, 254 p.

Seear B. N.: « Retour des femmes sur le marché du travail après interruption d'emploi ». Organisation de coopération et de développement économique, Paris, 1971, 154 p.

ÉTRANGER

LES AMÉRICAINES FERONT DU SERVICE MILITAIRE

Le Sénat américain a estimé que l'égalité des droits entre hommes et femmes impliquait l'égalité des devoirs, et a décidé en conséquence, par 73 voix contre 18, de ne pas exempter les femmes du service mili-

exempter les femmes du service militaire.

Au cours du débat sur la proposition d'amendement à la Constitution des Etats-Unis garantissant l'égalité des droits, un sénateur avait proposé que les femmes soient exemptées du service militaire, à moins bien sûr, avait-il dit à ses collègues, que vous ne vouliez qu'elles soient « mobilisées et envoyées au combat, où elles seront massacrées ou estropiées par les baionnettes, les bombes, les balles, les grenades, le napalm et les gaz asphyxiants de l'ennemi». Mais le sénateur qui dirigeait les débats a estimé quant à lui que les femmes pourraient être envoyées au combat « mais qu'elle bénéficieraient de tous les droits prévus par la loi ».

LES FRANCAISES AU TRAVAIL

Entre 30 et 35 ans, 78 % des femmes non mariées travaillent et 70 % des femmes mariées sans enfant; mais seulement 52 % de celles ayant un enfant, 31 % deux enfants et 14 % plus de deux enfants.

JOURNÉES D'ÉTUDES **JURIDIQUES**

Lors de la Journée d'études juridiques organisée à Paris, par le Comité international de liaison des associations téminines, des femmes juristes éminentes ont exposé les lois nouvelles qui modifient profondément la condition féminine en France et qui tendent à affranchir davantage les tempes qui tutelle par le code condition remining ... tendent à affranchir davantage les femmes mises en tutelle par le code

Napoléon.
Les sujets traités ont été les suivants: les régimes matrimoniaux, l'adoption, la femme, le mari et l'inspecteur des impôts, la tutelle, l'autorité parentale, la réforme du divorce, la contraception et l'avortement, les délits concernant l'enfance, la chambre de la famille et enfin une loi très controversée, la nouvelle loi sur la filistion, très remarquablement exposée et défendue par Mme Simone Veil, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature.
Cette revue des lois nouvelles a mis en lumière les progrès incontestables accomplis vers plus de justice et plus d'égalité.
Cela doit encourager les associations téminines à développer leur action stimulante. Les sujets traités ont été les sui-vants : les régimes matrimoniaux

C'ÉTAIT UNE ERREUR

L'extrait de la « Revue des Deux Mondes » paru dans le numéro de mars sous le titre « La femme dans la société » était de la plume de l'académi-cien Wiadimir d'Ormesson et non de Robert Bordaz.

L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES (association faitière) cherche pour son secrétariat une PERSONNALITÉ

capabe d'assumer les fonctions de secrétaire générale adjointe et chef de service.

Les personnes intéressées doivent être de langue maternelle française et avoir de bonnes connaissances d'allemand afin d'être en mesure de traduire d'allemand en français et de rédiger

des proces-verbaux. Ce poste conviendrait à une personne s'intéressant aux pro-blèmes féminins, prête à élire domicile à Zurich. Bonnes conditions de travail dans des locaux entièrement

Faire offres de services à l'Alliance de sociétés téminines suisses, Mainaustrasse 12, 8008 Zurich, tél. 01/34/21/24.

